Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 61 (1935)
Heft: 6

Nachruf: Coigny, Charles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VARIÉTÉS

Les barbituriques.

(Un exemple de filiation chimique.)

On en parle beaucoup, parce qu'ils sont responsables de nombreux suicides, ou tentatives de suicide, et qu'une redoutable toxicomanie barbiturique sévit dans le monde. Mais, de quoi s'agit-il ? De dérivés de l'*urée*, appartenant à la famille des « uréides », et dont voici la genèse exposée à la manière d'un cuisinier décrivant une recette, manière dont on peut blâmer l'inélégance, mais qui a le mérite d'être intelligible à qui possède seulement les rudiments de la chimie organique.

Donc, mettez de l'urée ($CO(NH_2)_2$) en présence d'acide malonique ($COOH - CH_2 - COOH$) ; les deux corps vont se combiner, avec exclusion, sous forme d'eau (H_2O) des deux groupes OH de l'acide et de deux atomes d'hydrogène de l'urée ; le résultat de cette combinaison, représentée par l'équation suivante, sera l'*acide barbiturique*.

$$\underbrace{CO\left\langle\begin{matrix} NH \\ NH \end{matrix}\right.}_{\text{Urée}}\underbrace{\begin{matrix}\boxed{H \quad HO}OC \\ + \\ \boxed{H \quad HO}OC\end{matrix}\Big\rangle CH_2}_{\text{Acide malonique}} = \underbrace{CO\left\langle\begin{matrix} NH - CO \\ NH - CO \end{matrix}\right\rangle CH_2}_{\text{Acide barbiturique}} + \underbrace{2H_2O}_{\text{Eau}}$$

Traitez maintenant l'acide barbiturique par l'alcool éthylique (alcool ordinaire), les deux atomes d'hydrogène du groupe CH_2 seront remplacés par deux radicaux C_2H_5 de l'alcool, et cela vous donne

$$CO\left\langle\begin{matrix} NH - CO \\ NH - CO \end{matrix}\right\rangle C\left\langle\begin{matrix} C_2H_5 \\ C_2H_5 \end{matrix}\right.$$

c'est le *véronal*.

Si, au lieu d'alcool éthylique, vous usez d'alcool allylique, pour substituer l'hydrogène des groupes CH_2 de l'acide barbiturique, vous obtenez le *dial* et si vous procédez à cette substitution au moyen d'un radical « éthyle » et d'un radical « phényle » vous engendrez le corps

$$CO\left\langle\begin{matrix} NH - CO \\ NH - CO \end{matrix}\right\rangle C\left\langle\begin{matrix} C_2H_5 \\ C_6H_5 \end{matrix}\right.$$

c'est le *gardénal* ou *luminal*.

Restons-en là, mais on se doute que les chimistes ne se sont pas bornés à pratiquer cette substitution à l'aide des radicaux éthyle et phényle. Ils en ont « essayé » bien d'autres et ce faisant, ils ont donné naissance à d'autres rejetons — doués d'intéressantes propriétés thérapeutiques — de la même famille : *proponal*, *sonéryl*, *isonal*, *rutonal*, *phanodorme*, *amytal*, *somnifène*, *allonal*, etc. Chacun sait que tous ces produits sont de merveilleux sédatifs, antispasmodiques, hypnotiques, antinervins. Voici, par exemple, le gardénal : on ne compte plus les épileptiques qui lui doivent la réduction de leurs crises. « Aujourd'hui, on l'utilise dans le monde entier et partout avec un succès qui ne comporte que de rares exceptions », dit le Dr Rogues de Fursac, dans son classique « Manuel de psychiatrie ».

Le malheur est que cette action bienfaisante soit rachetée par une toxicité assez insidieuse, puisque la « marge de sécurité » (rapport de la dose mortelle à la dose thérapeutique) est souvent très étroite. Ainsi, disent les Docteurs C. Flandin, F. Joly et J. Bernard, dans leur ouvrage sur « L'intoxication par les somnifères », « la dose thérapeutique, habituelle, de gardénal est de 0,05 à 0,50 g ; mais la dose toxique est très proche de la dose thérapeutique », car « elle paraît débuter entre 0,50 et 1 g ; nous avons — disent-ils encore — observé un cas de mort avec 2 g de gardénal ».

Mais il faut savoir que la tolérance est très variable d'un individu à l'autre : n'en a-t-on pas vu un survivre à l'ingestion de 24 g de véronal, alors que la dose toxique admise est de 2 g aussi !

La raison de cette petite leçon de chimie médicale ? C'est, d'abord, qu'elle vise un cas facile à exposer de ces *filiations* si fécondes en propriétés thérapeutiques et que, de plus, il s'en dégage un avis à ceux qui, contrairement à M. Benin, « n'inclinent pas à penser que la meilleure façon de se tuer est encore extrêmement détestable et qui ne se sentent pas portés à lui préférer la plus mauvaise façon de vivre ». Qu'ils choisissent un instrument de suicide moins aléatoire que le véronal ou le gardénal, d'autant plus que certains incidents du coma barbiturique ne doivent pas être générateurs de toute l'euphorie que beaucoup de « désabusés » s'en promettent.

NÉCROLOGIE

Charles Coigny, architecte.

Né, en 1878, à Vevey, où son père exerçait les fonctions de receveur, cadet d'une famille de quatre enfants, Charles Coigny suivit les écoles de cette ville puis fit un stage dans les bureaux de feu Victor Chaudet, architecte à Vevey aussi. Il suivit le cycle complet de l'enseignement de l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris, dont il sortit diplômé du gouvernement français. C'est pendant ses années d'études qu'il prit part au concours pour les bâtiments abritant l'Exposition cantonale à Vevey, en 1901 : il obtint le premier prix et l'exécution de son projet.

Il s'établit à Vevey où son bureau prend une rapide extension. Charles Coigny bâtit beaucoup et bien, soit à Vevey, soit dans le canton et au dehors. Si l'une de ses œuvres de débutant — le Casino du Rivage — prête le flanc à la critique, ce qu'il reconnaissait volontiers, il a signé, en revanche, nombre de bâtiments qui lui font honneur, entre autres l'immeuble de Taulan S. A. (Société romande d'électricité), la Fédération laitière du Léman, l'immeuble Masson (Banque fédérale), l'Hôtel Touring et Gare, la Nouvelle Poste, en collaboration avec M. l'architecte A. Burnat, les Laiteries Réunies, à Genève, en collaboration avec M. Metzger, architecte, à Genève, etc., etc. Homme de métier consciencieux et précis, M. Ch. Coigny possédait la confiance entière de ses clients. Chose rare, le technicien chez lui se doublait d'un juriste connaissant à fond le mécanisme compliqué des lois se rapportant à la construction, aux expertises, aux expropriations. Ce ne fut pas le côté le moins important de son activité et le Conseil d'Etat lui confia à plusieurs reprises maints problèmes touchant à de délicates expertises et à de difficiles expropriations dont il trouvait les formules comme en se jouant. Il présida, entre autres, aux expropriations nécessitées par la nouvelle route du grand Hôtel de Vevey à Saint-Saphorin et l'élargissement de la route à Treytorrens ; il s'occupait du tronçon rajeuni de Veytaux.

Ch. Coigny n'avait pas seulement des connaissances étendues de la procédure ; la confrérie des hommes de lois le regardait un peu comme un des siens par sa facilité d'élocution et la précision de son verbe. Entendons-nous ! Ch. Coigny n'était pas de ces bavards qui dissertent abondamment sur tous les sujets. Ce qu'il avait à dire — et la vivacité de son intelligence lui fournissait maintes occasions de s'exprimer — était formulé en termes incisifs et dans une forme toujours éloignée de la banalité. Ch. Coigny était plutôt timide de nature et il devait souvent se faire violence pour parler en public. En revanche, dans le cercle de ses amis, il était brillant, spirituel et se révélait le plus charmant des causeurs. Il possédait le don de l'imitation et contrefaisait avec infiniment de verve les travers de ses concitoyens.

M. Ch. Coigny s'est intéressé de bonne heure à la politique et à l'administration de la chose publique. Il a fait partie du Conseil communal de Vevey, de 1905 à 1929, et a présidé cette autorité en 1916. Appelé à la Municipalité de cette ville, il

n'y resta que deux ans, soit de 1918 à 1920, ses occupations personnelles le réclamant tout entier. Enfin, de 1925 à 1929, il siégea au Grand Conseil où ses collègues avaient d'emblée reconnu en lui un « debatter » de premier ordre. M. Ch. Coigny occupa aussi, pendant quelques années, un siège de juge au Tribunal de district et faisait partie de la Confrérie des Vignerons en qualité de membre du Conseil.

D'après la *Feuille d'Avis de Vevey.*

CHARLES COIGNY

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes et Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Les pistes artificielles de patinage.

La maison *Sulzer, S. A.* à Winterthur sollicitée de présenter devant la section vaudoise S. I. A. et l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne une conférence sur le sujet : « Les pistes artificielles de patinage », délégua M. *Gysin*, ingénieur.

Ces pistes très développées de nos jours aux Etats-Unis, où elles revêtent habituellement l'aspect de constructions couvertes, sont, chez nous, par contre, aménagées en plein air. Leurs dimensions et la disposition des constructions annexes, la qualité de la glace varient énormément selon l'usage principal auquel elles sont destinées : patinoire publique, piste de hockey ou de curling. Le projet doit généralement être conçu de façon à satisfaire simultanément à ces divers besoins. Le conférencier consacra la plus grande partie de son temps à la description de la patinoire artificielle de Bâle qui doit être considérée comme un exemple du genre [1].

Le mode de construction auquel l'on s'est arrêté actuellement consiste à refroidir par circulation de saumure à —10° environ une dalle de béton soigneusement isolée du sol et sur laquelle l'eau gèle.

La mise en place des multiples tubes métalliques dans la dalle présente certaines difficultés et doit être faite de façon à permettre la dilatation des divers éléments et le contrôle en tout temps de leur parfaite étanchéité.

[1] Voir la description de cette patinoire dans le *Bulletin technique* du 10 novembre 1934. — *Réd.*

On doit compter, dans le dimensionnement des installations frigorifiques, avec des apports de chaleur provenant du sol, de l'atmosphère, de la pluie et du brouillard. L'action de ces divers facteurs pouvant varier énormément au cours d'une même journée, il a paru d'emblée nécessaire de prévoir un dispositif accumulateur de froid, permettant d'assurer l'exploitation quel que soit le temps, sans avoir besoin de pousser la consommation d'énergie électrique aux heures où les tarifs pourraient être le plus haut. Cette solution permet, en outre, de tolérer une capacité plus faible des machines frigorifiquesi

Les sociétés exploitant les pistes artificielles de patinage se sont demandé si, durant les six mois d'été, il ne serait pas possible d'utiliser les installations frigorifiques à d'autres fins. La combinaison de patinoire avec des entrepôts frigorifiques ou la fabrication de glace destinée aux besoins domestiques (armoires frigorifiques) n'ont pas donné jusqu'à ce jour de bons résultats chez nous.

Grâce aux nombreux clichés présentés aux auditeurs, ces derniers purent saisir toutes les particularités intéressantes de ce genre d'ouvrage et être persuadés du succès de notre industrie en cette matière.

D. BRD.

CARNET DES CONCOURS

Le Comité pour l'érection d'une *fontaine* en souvenir d'*Auguste Forel*, au parc de Valency, à Lausanne, ouvre un concours entre les architectes et sculpteurs suisses.

Le jury est composé de MM. *E. Peytrequin*, président, membre du comité ; *R. Lugeon*, sculpteur à Lausanne ; *H. Haller*, sculpteur à Zurich ; *F. Gilliard*, architecte à Lausanne ;, *E. Virieux*, architecte à Lausanne ; *A. Laverrière*, architecte à Lausanne, suppléant.

On peut se procurer le programme au Bureau de l'Architecte du plan d'extension de Lausanne, Escaliers du Marché N° 2, à Lausanne.

Voir page 10 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.

NOUVEAUTÉS — INFORMATIONS DIVERSES — AFFAIRES A L'ÉTUDE

Le dégraissage et le nettoyage des métaux.

Les conjonctures économiques que nous traversons nous contraignent toujours davantage à l'emploi de méthodes de travail susceptibles d'économiser le temps et l'argent. Or, au nombre des opérations parfois très onéreuses il faut compter le nettoyage-dégraissage des pièces de machines et le dégraissage des métaux préalablement à certains traitements métallurgiques ou galvaniques.

Jusque tout dernièrement, le nettoyage des métaux et objets « gras » était pratiqué tout à fait empiriquement. On se tirait d'affaire tant bien que mal à l'aide de solvants organiques ou d'alcalis caustiques, sinon au moyen d'un rudimentaire nettoyage mécanique incommode autant qu'insuffisant. Le moyen le plus efficace de nettoyer les métaux rapidement et à fond est de les traiter dans un bain bouillant de soude ou de potasse caustique. Mais cette méthode présente le grave inconvénient d'attaquer fortement le métal et les mains qui le manipulent et de perdre rapidement son pouvoir décrassant du fait de la saponification des graisses. En outre, après le traitement au bain bouillant de soude ou de potasse, les objets en métal doivent être très minutieusement rincés, en vue de prévenir la corrosion. Aussi, quand il s'agit de métaux « sensibles », tels que l'aluminium, le silumin, le zinc, etc., seuls les solvants organiques, d'un emploi souvent dangereux et cher, entraient en ligne de compte.

Mais, le tableau changea, lors de l'apparition du produit P_3, élaboré par une maison suisse, car son action est complètement dépourvue de nocivité pour les métaux parce qu'au lieu de les dégraisser par le processus chimique de saponification, il les nettoie par le processus physique d'émulsification. Ce P_3 est une poudre blanche qu'on utilise en solution aqueuse, à 2-5 %. C'est à chaud, à l'ébullition, que cette solution déploie sa pleine puissance décrassante. Les avantages qu'accuse ce produit sont, notamment :

1. Pouvoir dégraissant très énergique ;
2. Ménagement des objets traités ;
3. Absence de tout danger d'explosion et d'incendie, d'où grande sécurité de service ;
4. Innocuité absolue ; le P_3, étant exempt d'acide, est dépourvu de propriétés corrosives, même aux hautes concentrations ;
5. Aucun dégagement d'odeur, même à l'ébullition, ni de vapeurs nocives ;
6. Utilisable pour tous les traitements de dégraissage et de nettoyage des métaux les plus divers, alliages et objets travaillés.

La solution de P_3 ne « s'épuisant » que très lentement, peut être utilisée plus longtemps que nombre d'autres produits similaires. Autre propriété heureuse : les objets traités se recouvrent d'un mince film qui, les mettant à l'abri de l'oxygène de l'air, les protège, un certain temps, contre la corrosion.

Lausanne. — Imprimerie La Concorde.